

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2025

Date d'affichage : 09/07/2025

Date de réunion : 15/07/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Le 15 juillet 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoint, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, M. SALLES Daniel, Les Conseillers

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HILLIOU Evelyne et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René,

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Manuella HAMEL, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël ROGER.

Vote des conditions d'accueil des médecins candidats à l'installation à Sourdeval

Emilie DESVOL, adjointe à la santé, explique que dans le cadre de la recherche de médecin à installer sur la Commune de Sourdeval, le cabinet de recrutement souhaite pouvoir valoriser au mieux les efforts consentis par la Commune et notamment ceux concernant les conditions d'accueil. Pour cela, il est proposé au Conseil d'approuver les modalités suivantes :

- Cabinet médical : mise à disposition gratuite, charges comprises, dès lors que le cabinet est dans le préfabriqué actuel. Le matériel médical nécessaire est également fourni sans frais.
- Logement : gratuité du logement communal situé 2, impasse du Calvados pendant 6 mois (hors charges). A l'issue de cette période de 6 mois, réduction de 50% du montant initial du loyer qui est de 525.74€, soit un loyer de 262.87€ pendant 6 mois. À l'issue de cette période de réduction de 6 mois, application du plein tarif.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve les modalités d'accueil des médecins énoncées ci-dessus, avec 26 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 15 JUILLET 2025.

Le secrétaire de séance
Mickaël ROGER

Le Maire,
Adrien JEHENNE

